

UPR 15, 21 janvier 2013
Intervention du Canada

France

Question :

Lors de l'EPU de la France en 2008, le Canada a noté que le CERD avait demandé à la France de prendre des mesures préventives pour mettre un terme aux incidents racistes impliquant des membres des forces de l'ordre et autres fonctionnaires publics. La France serait-elle en mesure de faire part des progrès accomplis sur ce point précis ?

Recommandations :

Le Canada recommande que la France :

1. Prenne toutes les mesures nécessaires pour empêcher la discrimination à l'embauche au sein de sa population active. Le Canada constate que l'accès à l'emploi en France reste toujours plus limité pour les minorités.
2. Prenne toutes les mesures nécessaires pour promouvoir et faciliter l'évolution professionnelle des femmes vers des postes à responsabilités supérieures.

Observations :

Le Canada s'inquiète de l'augmentation, rapportée par des ONG françaises, des actes antisémites et islamophobes en France qui portent à la fois sur des faits de violence physique et des situations de discrimination.

La situation des populations musulmanes face à l'emploi est préoccupante, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi – particulièrement pour les femmes, notamment voilées – ou de rémunération; Le Canada observe que des ONG françaises établissent à 57% le taux de plaintes déposées pour discrimination religieuse liées au port du voile sur le lieu de travail. Globalement, l'emploi représente 10% de l'ensemble des faits de discrimination envers les musulmans. On estime également que le revenu moyen des immigrants musulmans est de 15% inférieur à celui des immigrants d'origine chrétienne en France.